(11) **EP 1 195 330 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

10.04.2002 Bulletin 2002/15

(21) Numéro de dépôt: 01420188.3

(22) Date de dépôt: 07.09.2001

(51) Int Cl.⁷: **B65D 5/50**

(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE TR

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 07.09.2000 FR 0011416

(71) Demandeur: Finega 26200 Montelimar (FR)

(72) Inventeur: Autajon, Gérard 26200 Montelimar (FR)

 (74) Mandataire: Thibault, Jean-Marc Cabinet Beau de Loménie
 51, Avenue Jean Jaurès
 B.P. 7073

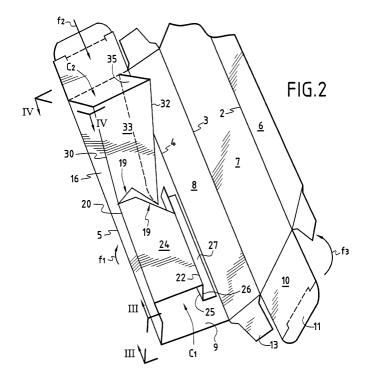
69301 Lyon Cédex 07 (FR)

(54) Etui de conditionnement d'au moins un produit unitaire préconditionné et flan pour sa constitution

(57) -Conditionnement en étui.

L'étui est caractérisé en ce qu'il est constitué par une enveloppe à quatre côtés comportant intérieurement deux compartiments successifs (C₁ et C₂), séparés, s'ouvrant chacun sensiblement en retrait de l'une des extrémités transversales de l'enveloppe, communiquant dans le prolongement l'un de l'autre, l'un dit "de réception" (C₁), ayant une section transversale constante inférieure à celle de l'enveloppe, tandis que l'autre, dit "de guidage" (C_2) , présente une section droite transversale sensiblement égale à celle de l'enveloppe mais décroissant jusqu'à une section droite ouverte interne (40) communiquant avec le compartiment de réception (C_1) .

 Application au conditionnement d'un produit unitaire préconditionné.



Description

[0001] La présente invention est relative au domaine technique du surconditionnement de produits préconditionnés qu'il convient de pouvoir emballer ou présenter, généralement à l'état unitaire, de manière à en faciliter la perception pour la clientèle, le stockage et la présentation sur les rayons ou gondoles d'offre à la vente.

[0002] Un tel domaine technique n'est pas nouveau en soi et a fait l'objet d'un nombre assez important de propositions en faisant intervenir des étuis de conditionnement obtenus par pliage d'un flan prédécoupé et rainé, le plus généralement réalisé à base d'une matière première appropriée et relativement bon marché telle, notamment, que le carton compact.

[0003] Les propositions premières ont été basées sur la constitution d'un étui en forme d'enveloppe tubulaire dont les extrémités transversales peuvent être fermées par repliage de rabats pour définir un volume de confinement dans lequel un produit, généralement unitaire et préconditionné, est disposé.

[0004] Pour les fonctions qui viennent d'être rappelées, un tel étui donne satisfaction.

[0005] Cependant, un tel étui ainsi constitué ne peut pas être considéré comme satisfaisant dès lors que des fonctions supplémentaires sont à prendre en considération.

[0006] Parmi ces fonctions il convient de considérer une protection du produit unitaire préconditionné qu'il importe de préserver des risques d'écrasement, susceptibles de résulter, notamment, des manipulations de stockage, ainsi que des gerbages lors de la présentation.

[0007] Parmi ces fonctions, il convient aussi de prendre en compte la nécessité de pouvoir réaliser sur machines automatiques, d'une part, la constitution de l'étui de conditionnement à partir d'un flan pré-préparé et, d'autre part, le garnissage en opération automatique d'un tel étui.

[0008] Dans certaines propositions de la technique antérieure, il a été évoqué la possibilité de conformer, à l'intérieur de l'étui de conditionnement, une sorte de compartiment interne sensé répondre à l'objectif premier.

[0009] Si, dans certains cas, il peut être considéré qu'une telle proposition peut apporter, en partie, une protection au produit unitaire préconditionné, en revanche, la fonction de constitution automatique du compartiment lors de la formation de l'étui et la fonction de garnissage automatique avec le produit unitaire préconditionné s'opèrent toujours de façon difficile et sont même parfois impossibles à conduire.

[0010] C'est justement un des objectifs de l'invention que de répondre à ces deux exigences en proposant un nouvel étui de conditionnement pour produits préconditionnés, qui offre la garantie de permettre une conformation en machine automatique de l'étui et un garnissage de ce dernier aussi par machine automatique,

sans risque de détérioration de l'étui, sans risque de détérioration ou de dégradation du produit unitaire préconditionné et, le tout, à des cadences de production relativement élevées.

[0011] Un autre objet de l'invention est de proposer un flan pour la constitution de l'étui de conditionnement, flan qui peut être fabriqué à partir d'une feuille de matière première sans produire de chute élevée et à un prix de revient unitaire relativement faible.

[0012] Pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'étui de conditionnement selon l'invention est caractérisé en ce qu'il est constitué par une enveloppe à quatre côtés comportant intérieurement deux compartiments successifs, séparés, s'ouvrant chacun sensiblement en retrait de l'une des extrémités transversales de l'enveloppe, communiquant dans le prolongement l'un de l'autre, l'un dit "de réception", ayant une section transversale constante inférieure à celle de l'enveloppe, tandis que l'autre, dit "de guidage", présente une section droite transversale sensiblement égale à celle de l'enveloppe mais décroissant jusqu'à une section droite ouverte interne communiquant avec le compartiment de réception.

[0013] L'invention a encore pour objet un flan pour la constitution de l'étui de conditionnement, un tel flan étant caractérisé en ce que l'un des panneaux extrêmes est pourvu d'un prolongement comprenant

- une bande de liaison parallèle audit panneau auquel elle est liée par une ligne de pliage et d'articulation,
- et, à partir de ladite bande :
 - une première partie possédant deux lignes de pliage et une ligne de contrepliage, s'étendant parallèlement entre elles et avec la ligne de pliage et d'articulation,
 - une seconde partie séparée de la première par une découpe en ligne brisée et possédant deux lignes de pliage qui sont marquées de manière convergente en direction de la découpe en ligne brisée.

[0014] Diverses autres caractéristiques ressortent de la description faite ci-dessous en référence aux dessins annexés qui montrent, à titre d'exemples non limitatifs, des formes de réalisation et de mise en oeuvre de l'objet de l'invention.

[0015] La fig. 1 est une vue en plan développé d'un flan conforme à l'invention pour l'obtention d'un étui de conditionnement.

[0016] La fig. 2 est une perspective mettant en évidence certaines phases opératoires de la constitution de l'étui à partir du flan selon la fig. 1.

[0017] Les fig. 3 et 4 sont des vues transversales prises sensiblement selon les plans III-III et IV-IV de la fig.

[0018] La fig. 5 est une vue en plan développé du flan

selon la fig. 1 mais illustrant une variante de réalisation. [0019] La fig. 6 est une vue transversale, analogue à la fig. 3, mais mettant en évidence la caractéristique constructive relevant du flan selon la fig. 5.

[0020] La fig. 1 représente un flan prédécoupé, désigné dans son ensemble par la référence 1 et réalisé à partir d'une feuille de matière première appropriée, telle que du carton compact ou encore du polypropylène.

[0021] La **fig. 1** représente le flan **1** vu par sa face dite interne, c'est-à-dire celle qui, après conformation, définira l'intérieur de l'étui de conditionnement obtenu.

[0022] Le flan 1, de forme générale rectangulaire, possède quatre lignes de pliage 2, 3, 4 et 5, qui sont marquées parallèlement entre elles pour définir quatre panneaux 6, 7, 8 et 9, de forme générale rectangulaire, les panneaux 6 et 8 étant dénommés "intermédiaires", alors que les panneaux 7 et 9 sont dénommés "principaux". Les panneaux 6 à 9 sont disposés de façon alternée et, dans l'exemple illustré, les panneaux 6 et 8 présentent une même largeur I qui est toutefois inférieure à la largeur L également identique des panneaux 7 et 9.

[0023] Les panneaux 6 à 9 sont destinés à permettre, par la formation des lignes de pliage 2, 3, 4 et 5, la constitution d'une enveloppe à caractère tubulaire dont les extrémités transversales ouvertes peuvent être fermées par l'intermédiaire de rabats 10 pourvus de languettes repliables 11 et qui s'étendent, au-delà de lignes de pliage 12, en bout des panneaux principaux 7 et 9, par exemple. La fermeture des extrémités transversales peut aussi faire intervenir la présence de volets 13 s'étendant au-delà de lignes de pliage 14 marquant les extrémités transversales des panneaux intermédiaires 6 et 8. Comme cela ressort de la fig. 1, les lignes de pliage transversales 12 et 14 sont marquées dans le même alignement sensiblement, en étant perpendiculaires aux lignes 2 à 5.

[0024] Selon l'invention, le flan 1 est pourvu d'un prolongement 15 qui s'étend au-delà de la ligne de pliage 5 dite, pour cette raison, "d'articulation".

[0025] Le prolongement 15 comprend une bande de liaison 16 au-delà de laquelle s'étendent deux parties 17 et 18 qui sont séparées l'une de l'autre par une découpe 19 à caractère général transversal, exécutée selon un tracé en ligne brisée.

[0026] La première partie 17 est articulée à la bande de liaison 16 par une ligne de pliage 20 marquée paral-lèlement à la ligne 5 entre un bord transversal 21 et la découpe 19. La partie 17 comporte une seconde ligne de pliage 22 marquée, parallèlement à la ligne 20, entre le bord transversal 21 et l'angle saillant 23 que forme la découpe 19. Les lignes 20 et 22 définissent, dans la première partie 17, un panneau rectangulaire 24 dont la largeur L_1 est inférieure à la largeur L d'un panneau principal, tel que 9.

[0027] La première partie 17 possède une ligne de contrepliage 25 qui est marquée, parallèlement à la ligne 22, pour définir un bandeau 26 dont la largeur I₁ est

identique à largeur $\mathbf{I_2}$ de la bande 16 comprise entre les lignes de pliage 5 et 20. Comme cela ressort de l'appréciation de la fig. 1, la largeur $\mathbf{I_2}$ est inférieure à la largeur \mathbf{I} d'un panneau intermédiaire, tel que le panneau 8.

[0028] La ligne de contrepliage 25 définit, dans la première partie 17, une patte de collage extrême 27 qui porte, sur sa face intérieure, c'est-à-dire celle correspondant à la fig. 1, un produit adhésif à même d'assurer sa liaison avec la zone 27₁ du panneau principal 9. La zone 27₁ peut aussi être pourvue d'une couche d'adhésif en remplacement de celle portée par la patte de collage 27. [0029] La seconde partie 18 s'étend au-delà d'une ligne de pliage et d'articulation 30 qui est marquée pour délimiter, dans la partie correspondante, la bande de liaison 16. La ligne 30 est marquée, à partir du bord transversal correspondant 31 de la seconde partie 18, pour être inclinée, en direction de la découpe, en ligne brisée 19, de telle manière que la largeur I3 de la bande de liaison, prise au bord transversal 31, soit sensiblement égale ou très légèrement inférieure à la largeur 1 d'un panneau intermédiaire, tel que le panneau 8. La seconde partie 18 possède une seconde ligne de pliage 32 qui présente la caractéristique d'être inclinée de facon convergente par rapport à la ligne 30 en direction de la découpe 19. Les lignes de pliage 30 et 32 délimitent ainsi un panneau trapézoïdal 33 dont la petite base 34 est en partie délimitée par la découpe 19 et possède une largeur inférieure I₄ à la largeur L₁ du panneau rectangulaire 24 de la première partie 17. En revanche, la largeur L2 de la grande base du panneau trapézoïdal 33 est sensiblement égale, voire légèrement inférieure, à la largeur L d'un panneau principal, tel que 9.

[0030] La ligne de pliage 32 est marquée, dans la seconde partie 18, de manière à délimiter une aile extrême 35 de forme également trapézoïdale dont la petite base aboutit à l'angle saillant de la découpe 19 en ligne brisée.

[0031] Par la présence de la découpe 19, les parties 17 et 18 peuvent être considérées comme indépendantes et susceptibles d'être pliées chacune séparément sur la partie de ligne de pliage et d'articulation correspondante, c'est-à-dire 20 pour la première partie 17 et 30 pour la seconde partie 18.

[0032] A partir du flan décrit ci-dessus, la constitution d'un étui de conditionnement conforme à l'invention s'opère de la façon suivante.

[0033] La ligne de pliage et d'articulation 5 est formée pour relever, dans le sens de la flèche f_1 (fig. 2), la bande de liaison 16 par rapport au panneau principal adjacent 9. Ensuite, la ligne de pliage 20 est formée pour placer le panneau rectangulaire 24 sensiblement parallèlement au panneau principal 9 et à distance de ce dernier. La ligne de pliage 22 est ensuite également formée dans le même sens, de manière que le bandeau 26 soit orienté sensiblement à angle droit en direction de la face interne du panneau 9. Enfin, la ligne de contrepliage 25 est marquée à l'envers du sens des lignes de pliage 20 et 22, de façon à former la patte de collage 27 rendue

15

solidaire, par les moyens adhésifs prévus ou tout autre moyen équivalent, de la face interne du panneau principal 9. Comme cela ressort de la fig. 2 et la considération de la fig. 3 correspondante, la conformation, comme dit ci-dessus, de la première partie 17 aboutit à délimiter un compartiment $\mathbf{C_1}$ dont la hauteur et la largeur sont inférieures aux largeurs \mathbf{L} du panneau $\mathbf{9}$ et \mathbf{I} du panneau intermédiaire $\mathbf{8}$.

[0034] Dans une seconde étape de formation, la ligne de pliage 30 est formée pour replier le panneau trapézoïdal 33 sensiblement parallèlement au panneau principal 9, puis la ligne de pliage 32 est ensuite formée pour orienter l'aile 35 en direction de la face interne du panneau principal 9.

[0035] Par la conformation trapézoïdale du panneau 33 et de l'aile 35, une ouverture de la découpe en ligne brisée 19 intervient en même temps que la constitution d'un compartiment C2 qui, bien que de section transversale rectangulaire, se présente sous la forme d'un pseudo-entonnoir dont la grande base ouverte s'étend sensiblement dans le plan ou en retrait de l'extrémité transversale correspondante de l'étui futur et dont la petite base ouverte est voisine de la section ouverte d'entrée correspondante du compartiment C1 en présentant, comme cela ressort des fig. 3 et 4, une section dite "interne" 40, inférieure à la section transversale rectangulaire du compartiment C₁. Compte tenu de la forme en ligne brisée de la découpe 19, il doit être noté que la petite base du compartiment C2 est, en partie, située à l'intérieur de la section d'entrée du compartiment C₁. Le compartiment C₂ a pour fonction principale le guidage d'un produit unitaire qui serait engagé dans le sens de la flèche f₂. Une telle fonction de guidage et de centrage découle de la conformation en entonnoir du compartiment C2 qui conduit de façon certaine, centrée et guidée, le produit unitaire à conditionner en direction du compartiment de réception C₁.

[0036] La fonction du compartiment $\mathbf{C_2}$ peut être double lorsque le produit unitaire à conditionner présente une conformation adaptée, par exemple analogue à celle d'un tube dont la section droite, correspondant au fond, est plus large que la section droite correspondant à l'ouverture d'accès, par exemple obturée par un bouchon amovible.

[0037] Une phase ultérieure de formation de l'étui consiste ensuite à marquer la ligne de pliage 4, puis les lignes 3 et 2, de manière à enrouler les panneaux correspondants 8 ,7 et 6, dans le sens de la flèche $\mathbf{f_3}$, pour placer le panneau intermédiaire 8 parallèlement à la bande de liaison 16, le panneau principal 7 parallèlement au panneau 9 et le panneau intermédiaire 6 contre la face extérieure de la bande de liaison 16 sur laquelle ce panneau est fixé par tout moyen approprié, tel que l'interposition d'une couche de produit adhésif.

[0038] L'enveloppement des différents panneaux pour constituer l'enveloppe tubulaire périmétrique de l'étui définitif peut intervenir avant ou après garnissage et cet enveloppement est alors suivi du repliage des rabats 10 et des languettes 11, voire préalablement des volets 13, de manière à fermer les extrémités transversales de l'enveloppe, lesquelles fermetures obturent également les sections droites transversales des compartiments $\mathbf{C_1}$ et $\mathbf{C_2}$.

[0039] Comme cela ressort de l'appréciation de la fig. 1, les bords transversaux 21 et 31 des parties 17 et 18 sont réalisés de manière que, après conformation, les sections droites transversales extrêmes des compartiments $\mathbf{C_1}$ et $\mathbf{C_2}$ s'étendent sensiblement en retrait par rapport aux extrémités transversales ouvertes de l'enveloppe périmétrique, lesquelles sont déterminées par les alignements des lignes de pliage 12 et 14, notamment.

[0040] La fig. 5 montre une variante de réalisation dans laquelle la ligne de pliage 32 de la seconde partie 18 est marquée entre deux découpes 41 et 42, qui sont exécutées à l'intérieur du panneau trapézoïdal 33, respectivement depuis le bord transversal 31 et depuis la découpe en ligne brisée 19, de manière à ménager, respectivement, une patte 43 et un talon 44. La caractéristique d'exécution des découpes 41 et 42 est de définir un alignement 45 entre les extrémités de la patte 41 et du talon 44, de manière à conférer à l'aile 35, non plus une forme trapézoïdale comme dans l'exemple selon la fig. 1, mais une forme rectangulaire dont la largeur totale I₅ est alors voisine ou très légèrement inférieure à la largeur I d'un panneau intermédiaire tel que 8.

[0041] La formation du compartiment $\mathbf{C_2}$ s'effectue toujours, comme dans l'exemple précédent, par pliage des lignes 30 et 32 et aboutit à laisser former, dans le plan de l'aile 35, la patte 43 et le talon 44 qui, comme illustré par la fig. 6, viennent alors s'interposer entre les faces internes des panneaux principaux 9 et 7 pour lesquels ils constituent des entretoises anti-écrasement.

[0042] La présence du talon 44, dans la partie médiane correspondant à l'ouverture de la découpe 19 entre les compartiments $\mathbf{C_1}$ et $\mathbf{C_2}$, vient renforcer la résistance mécanique affaiblie qui pourrait être considérée comme résultant de la découpe 19 pour garantir, ou tout au moins préserver, le produit unitaire préconditionné d'un risque de détérioration par pression ou écrasement de l'enveloppe périmétrique constituée par les panneaux 6, 7, 8 et 9.

[0043] Comme cela ressort de ce qui précède, le flan selon la fig. 1 ou la fig. 5, se présente sous une forme relativement simple, découpée, rainée et à plat et peut être obtenu, à faible coût, avec un taux de chutes peu élevé dans une feuille de matière première, telle que du carton compact.

[0044] La conformation du prolongement 15 et, notamment, la constitution des deux parties 17 et 18, permettent de réaliser, en machine automatique, la formation des compartiments $\mathbf{C_1}$ et $\mathbf{C_2}$ dont la succession fournit la garantie d'un guidage du garnissage, qui peut aussi être réalisé en machine automatique par engagement d'un produit unitaire préconditionné dans le sens de la flèche $\mathbf{f_2}$ à partir de la grande base ouverte de l'en-

15

20

40

45

50

tonnoir C2.

[0045] De même, il doit être noté que le flan selon la fig. 1 ou la fig. 5 se prête convenablement à une formation en machine automatique de l'enveloppe périmétrique par les panneaux 6, 7, 8 et 9 qui entourent les compartiments C_1 et C_2 .

[0046] Un autre avantage de la disposition structurelle selon l'invention réside dans le fait que le produit unitaire préconditionné peut, selon la forme qu'il adopte, être extrait, indifféremment, à partir de l'un ou de l'autre des compartiments $\mathbf{C_1}$ ou $\mathbf{C_2}$.

[0047] L'invention n'est pas limitée aux exemples décrits et représentés car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

Revendications

 Etui de conditionnement d'au moins un produit unitaire préconditionné, étui du type comprenant au moins une enveloppe périmétrique de forme générale tubulaire dont les extrémités transversales peuvent être fermées par des rabats (10) repliables,

caractérisé en ce qu'il est constitué par une enveloppe à quatre côtés comportant intérieurement deux compartiments successifs (C₁ et C₂), séparés, s'ouvrant chacun sensiblement en retrait de l'une des extrémités transversales de l'enveloppe, communiquant dans le prolongement l'un de l'autre, l'un dit "de réception", ayant une section transversale constante inférieure à celle de l'enveloppe, tandis que l'autre, dit "de guidage", présente une section droite transversale sensiblement égale à celle de l'enveloppe mais décroissant jusqu'à une section droite ouverte interne (40) communiquant avec le compartiment de réception.

- 2. Etui selon la revendication 1, caractérisé en ce que le compartiment de réception (C₁) est délimité par une cloison pliée et contrepliée qui est solidaire de deux côtés adjacents (9, 16-6), de l'enveloppe et dont la largeur de bande (L₁), entre le pli (20) et le contrepli (22), est inférieure à la mesure (L) du côté de l'enveloppe (9) parallèlement auquel ladite bande est placée.
- Etui selon la revendication 2, caractérisé en ce que la cloison pliée et contrepliée constitue un prolongement (17) de l'un des côtés de l'enveloppe.
- 4. Etui selon la revendication 1, caractérisé en ce que le compartiment de guidage (C₂) est formé par une cloison pliée solidaire d'un des côtés de l'enveloppe et définissant une section droite interne ouverte qui est inférieure à la section constante du compartiment de réception.
- 5. Etui selon la revendication 4, caractérisé en ce

que la cloison pliée constitue un prolongement (**18**) de l'un des côtés de l'enveloppe.

- 6. Etui selon la revendication 4 ou 5, caractérisé en ce que la cloison pliée du compartiment de guidage forme au moins une patte ou talon (44) coopérant avec deux côtés opposés (9 et 7) de l'enveloppe pour constituer une entretoise anti-écrasement.
- 7. Etui selon la revendication 6, caractérisé en ce que la patte anti-écrasement (44) est formée dans la partie de la cloison pliée jouxtant la cloison pliée et contrepliée constitutive du compartiment de réception (C₁).
 - 8. Flan pour la constitution d'un étui selon l'une des revendications 1 à 7, du type comprenant quatre panneaux (6 à 9) disposés parallèlement en étant délimités par des lignes de pliage parallèles (2 à 5) définissant deux panneaux principaux (7 et 9) et deux panneaux intermédiaires (6 et 8) alternés et pourvus, pour certains d'entre eux au moins, de rabats extrêmes repliables (10), ces panneaux et ces rabats ayant pour vocation, une fois pliés, de définir une enveloppe périmètrique dont les extrémités transversales ouvertes peuvent être fermées par lesdits rabats,

caractérisé en ce que l'un des panneaux extrêmes est pourvu d'un prolongement (15) comprenant :

- une bande de liaison (16) parallèle audit panneau auquel elle est liée par une ligne de pliage et d'articulation (5),
- et, à partir de ladite bande :
 - une première partie (17) possédant deux lignes de pliage (20 et 22) une ligne de contrepliage (25), s'étendant parallèlement entre elles et avec la ligne de pliage et d'articulation,
 - une seconde partie (18) séparée de la première par une découpe en ligne brisée (19) et possédant deux lignes de pliage (30 et 32) qui sont marquées, de manière convergente, en direction de la découpe en ligne brisée.
- 9. Flan selon la revendication 8, caractérisé en ce que les lignes de pliage et de contrepliage sont marquées dans la première partie (17) de manière à délimiter un panneau rectangulaire (24) dont la largeur (L₁) est inférieure à celle (L) du panneau principal (9), duquel il est séparé par la bande de liaison (16), un bandeau rectangulaire (26) dont la largeur (I₁) est sensiblement égale à celle (I₂) de la partie correspondante de la bande de liaison, laquelle est inférieure à celle (I) des panneaux inter-

médiaires (6) ou (8) et une patte de collage extrême (27).

- 10. Flan selon la revendication 8 ou 9, caractérisé en ce que la seconde partie (18) est liée à la bande de liaison (16) par une ligne de pliage (30) inclinée en direction de la ligne (5) de pliage et d'articulation de la bande de liaison pour aboutir à la découpe transversale en ligne brisée (19) et en ce qu'elle comporte une seconde ligne de pliage (32), inclinée de façon convergente par rapport à la première, pour définir un panneau (33) sensiblement trapézoïdal dont la petite base est définie par la découpe en ligne brisée et dont la grande base présente une largeur (L2) sensiblement égale à celle (L) d'un panneau principal.
- 11. Flan selon la revendication 10, caractérisé en ce que la largeur (I₄) de la petite base du panneau trapézoïdal (33) est inférieure à la largeur du panneau (L₁) rectangulaire (24) de la première partie (17).
- 12. Flan selon la revendication 10, caractérisé en ce que la seconde ligne de pliage (32) délimite une aile trapézoïdale (35) s'étendant au-delà du panneau trapézoïdal et dont la grande base présente une largeur (I₅) égale à celle d'un panneau intermédiaire.
- 13. Flan selon la revendication 10 ou 12, caractérisé en ce que la seconde ligne de pliage (32) s'étend entre deux découpes (41) et (42) exécutées dans le panneau trapézoïdal (33) pour définir une patte (43) et un talon de butée entretoise (44).
- **14.** Flan selon la revendication 13, **caractérisé en ce** que la patte et le talon sont alignés et confèrent localement à l'aile une largeur (I₅) égale à celle d'un panneau intermédiaire.

55

40

45

50

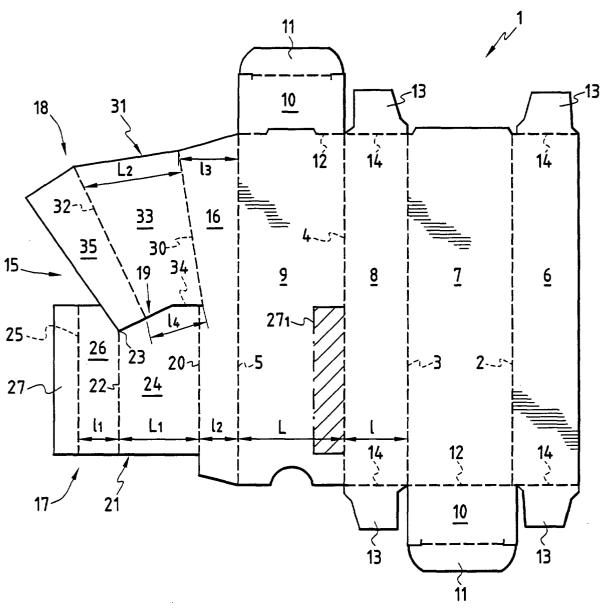
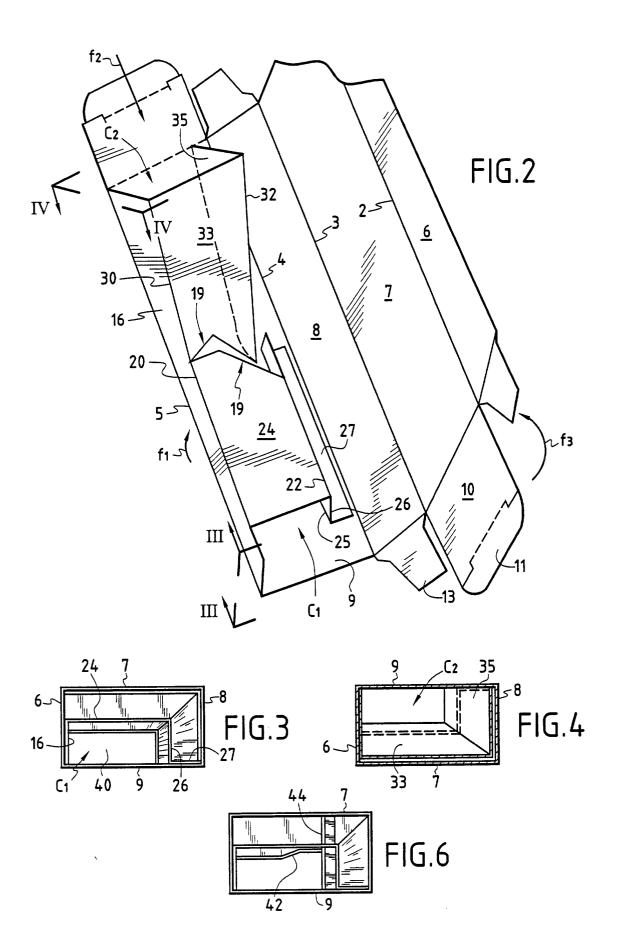


FIG.1



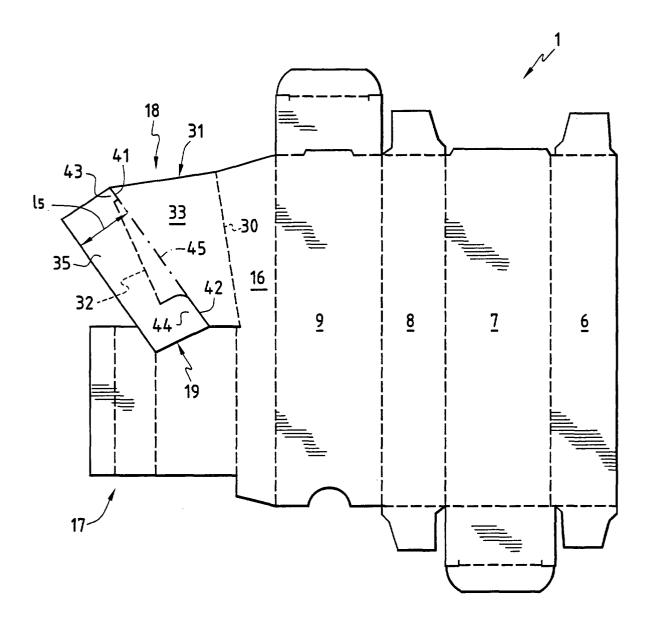


FIG.5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 01 42 0188

Catégorie	Citation du document avec des parties perti	indication, en cas de besoin, nentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)		
A	FR 2 722 168 A (FRA 12 janvier 1996 (19 * page 1, ligne 13 *		8 1	B65D5/50		
A	US 3 050 231 A (BOL 21 août 1962 (1962- * colonne 3, ligne 1-3 *		1			
A	US 2 611 529 A (CUR 23 septembre 1952 (* figures 1-10 *		1			
A	US 2 893 623 A (BAT 7 juillet 1959 (195 * figures 1-5 *		1,7			
A	DE 299 02 027 U (LA 10 juin 1999 (1999- * figures 1-7 *	NDERER GMBH & CO KG A) 06-10)	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)		
A	US 3 370 776 A (KRZ 27 février 1968 (19 * figures 1-4 *	YZANOWSKI ROBERT A) 68-02-27) 	1	B65D		
,	ésent rapport a été établi pour to Lieu de la recherche LA HAYE	utes les revendications Date d'achèvement de la recherche 20 décembre 200	1 Four	Examinateur rnier, J		
C	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITE	S T: théorie ou prin	cipe à la base de l'i	nvention		
Y:part autr	iculièrement pertinent à lui seul iculièrement pertinent en combinaisor e document de la même catégorie ere-plan technologique	E : document de l date de dépôt n avec un D : cité dans la de L : cité pour d'aut	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la dernande L : cité pour d'autres raisons 8 : membre de la même famille, document correspondant			

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 01 42 0188

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les dits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-12-2001

Document brevet cité au rapport de recherche			Date de publication		Membre(s) de la familie de brevet(s)		Date de publication
R	2722168	A	12-01-1996	FR	2722168	A1	12-01-1996
JS	3050231	Α	21-08-1962	AUCUN			
JS	2611529	Α	23-09-1952	AUCUN			and the time does not have not used not the time.
JS	2893623	Α	07-07-1959	AUCUN	peace come more with daily take takes provide their house		
)E	29902027	U	10-06-1999	DE	29902027	U1	10-06-1999
JS	3370776	Α	27-02-1968	AUCUN	enne. Note with 1999, page cope para came core rec	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	000 000 000 100 100 100 100 100 100 100

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82